

MOIS DE JUIN

Consacré au Coeur Sacré de Jésus

Apostolat de la Prière, intention universelle

* * * * *

Pour les prêtres, qu'à travers la sobriété et l'humilité de leur vie, ils s'engagent dans une solidarité active avec les plus pauvres.

Juin : le traité d'union du 6 juin 1819

Assurément, pour la congrégation des Frères, le fait majeur de l'an 1819 est le « traité d'union » signé le dimanche 6 juin entre le Père de la Mennais et le Père Deshayes. Ce traité est considéré à juste titre comme l'acte de naissance de la congrégation, même si la retraite de septembre 1820 scelle de manière plus éloquente les premiers pas de la nouvelle société.

« Animés du désir de procurer aux enfants du peuple, spécialement à ceux des campagnes de la Bretagne, des Maîtres solidement pieux, nous avons résolu de former provisoirement à St. Brieuc et Auray deux noviciats de jeunes gens qui suivront autant que possible la règle des Frères des Écoles chrétiennes et se serviront de leur méthode d'enseignement... » (Doc 186)



Cet accord s'explique par la rude bataille que mène le Père de la Mennais contre l'implantation des écoles mutuelles dans le diocèse de Saint-Brieuc. Vaincu à Lamballe, Guingamp, Châtaudren, Paimpol et Pontrieux, il veut, à tout prix, gagner à Dinan. Il prend des contacts avec l'abbé Bertier, curé de la paroisse, pour le convaincre de seconder son projet, se déplace à Auray pour solliciter l'aide de l'abbé Deshayes. Début juin, ce dernier arrive à

Saint-Brieuc avec les trois jeunes instituteurs promis, les frères Charles Brottier, René Verdon et André Labousse. C'est à l'issue d'une semaine de réflexion commune que le texte du traité d'union est signé. Accompagnés des deux fondateurs, les jeunes enseignants arrivent à Dinan où rien n'est prêt pour les recevoir. On parle à l'essentiel. L'abbé Deshayes quitte Dinan dès le jeudi 10 juin et partage sa joie et sa confiance au frère Jean Mouroux qui l'accompagne. Le Père de la Mennais reste à Dinan jusqu'au samedi pour pourvoir aux dernières formalités. L'installation solennelle se fera en septembre.